



CONSEIL SYNDICAL REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU : 24 FEVRIER 2020

Référence du service : BUDGET-PG-PL-VM-5d	Objet de la délibération : AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019 DU BUDGET PRINCIPAL
<p><u>Etaient présents(es) (16)</u></p> <p>Philippe GRAS, Président</p> <p>Bernard CLEMENT, Pierre GAFFARD-LAMBON, Jean-Jacques GRANAT, Jean-François LAURENT, Gaëtan PREVOTEAU, <i>Vice-Président(e)s présent(e)s</i></p> <p>Thierry AGNEL, Nadine ANDREO, Laurent BURGOA, Yves-Richard COLLINS, Marie-Françoise MAQUART, Marielle NEPOTY, Bernadette POHER, Bernard PRADIER, Jacky RAYMOND, Catherine ROCCO, Conseillers(ères) syndicaux(ales) présent(e)s</p> <p><u>Etaient représentés(ées) (8 pouvoirs)</u></p> <p>Marie-Reine DELBOS donne pouvoir à Laurent BURGOA ; Jean DENAT donne pouvoir à Bernard CLEMENT ; Maurice GAILLARD donne pouvoir à Jacky RAYMOND ; Jean-Baptiste ESTEVE donne pouvoir à Jean-François LAURENT ; Michel FEBRER donne pouvoir à Bernadette POHER ; Pierre MAUMEJEAN donne pouvoir à Marielle NEPOTY ; Laurent PELISSIER, donne pouvoir à Jean-Jacques GRANAT ; Fabienne RICHARD donne pouvoir à Philippe GRAS.</p> <p><u>Etaient excusés(ées), absents(es) (64)</u></p> <p>André BRUNDU, Juan MARTINEZ, <i>Vice-Président(e)s absent(e)s</i></p> <p>William AIRAL, Vincent ALLIER, Marie-Paule ARMAND, Joseph ARTAL, Sonia AUBRY, René BALANA, Jean-Pierre BONDOR, Jacques BONHOMME, Pilar CHALEYSSIN, Sylvie COMPEYRON, Ivan COUDERC, Robert CRAUSTE, Marianne CREPIN-BAZILE, Paul CUBILIER, Alain DALMAS, Jean-Luc DESCLOUX, Gilles DONADA, Alex DUMAGEL, Alain DUPONT, Arthur EDWARDS, Eline ENRIQUEZ-BOUZANQUET, Richard FLANDIN, Marc FOUCON, Marilynne FOULLON, Philippe FOURNIER-LEVEL, Jean-Pierre FUSTER, Michel GABACH, Gérard GIRE, Pascal GOURDEL, Théos GRANCHI, Robert HEBRARD, Pierre LUCCHINI, Michaël MANEN, Antoine MARCOS, Guy MAROTTE, Pierre MARTINEZ, Vivian MAYOR, Jean-Claude MAZAUDIER, Michel MISSOT, Maurice MOURET, Olivier PENIN, Nicole PERRAU, Thierry PESENTI, Corine PONCE-CASANOVA, Thierry PROCIDA, Marie-France RAINVILLE, Serge REDER, Jacky REY, Olivier RIGAL, Jean-Noël RIOS, Sophie ROULLE, André SAUZEDE, Guy SCHRAMM, Jean-Marc SOULAS, Joël TENA, Jean-Michel TEULADE, Gilles TIXADOR, Frédéric TOUZELLIER, Gilles TRAUJLET, Lucien VIGOUROUX, Joël VINCENT, Muriel VOLLE-ROGEL, Conseillers(ères) syndicaux(ales) excusé(e)s</p> <p style="text-align: right;">Sièges : 88 Membres en exercice : 88</p>	

Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-président, rapporteur expose :

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 des communes et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2002 portant création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu l'arrêté Préfectoral n°2016-09-B1-001 du 16 septembre 2016 relatif aux conséquences de l'extension de périmètre de trois communautés de communes sur les syndicats mixtes porteurs des SCOT « Sud du Gard » et « Uzège Pont du Gard » ;

Vu la délibération n° 2019-03-18-01d en date du 18 mars 2019 arrêtant le projet du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard révisé ;

Vu la délibération n° 2019-12-10-01d en date du 10 décembre 2019 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard révisé ;

Vu la délibération n°2020-02-24-d approuvant le compte administratif 2019 en date du 24 février 2020 ;

Vu la délibération n°2020-02-24-d approuvant le compte de gestion 2019 en date du 24 février 2020 ;

Le CONSEIL SYNDICAL après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

Exprimés : 24 (dont 8 pouvoirs)

Pour :24.....

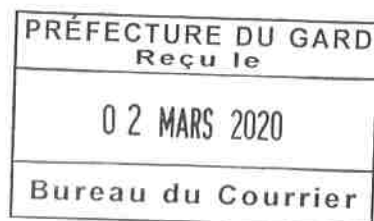
Contre :0.....

Abstention :0.....

ARTICLE 1^{er} : d'affecter les résultats constatés au compte administratif 2019 du budget principal 2020 comme indiqué ci-dessous :

Voté le : 24/02/2020	
Résultat de fonctionnement 2019	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe +(excédent) ou -(déficit)	+ 40 298,76 €
B - Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif 2019, précédé du signe +(excédent) ou -(déficit)	+ 384 884,92€
C - Résultat à affecter =A+B (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 425 183,05 €
D - Solde d'exécution d'investissement 2019 (précédé de + ou -) D001(besoin de financet)	+ 43 864,00 €
Résultat antérieur reporté ligne 001 du compte administratif 2019	- 55 706,50 €
E - Résultat cumulé d'investissement à reporter ligne 001 du budget 2020	- 11 842,50 €
F - A déduire « Restes A Réaliser » dépenses d'investissement 2019	0,00 €
G - Excédent ou déficit de financement (déduction des RAR)	- 11 842,50 €
AFFECTATION RESULTAT	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G=au minimum, couverture du besoin de financement (si G est négatif)	+ 11 842,50 €
2) H - Report en fonctionnement R002	+ 413 341,18 €
3) I - EXCEDENT REPORTE R001	

ARTICLE 2nd : De charger le Président de l'exécution de la présente délibération.



**Le Président du Syndicat Mixte
du S.CO.T. du Sud-Gard**

Philippe GRAS
Maire de Codognan
Vice-Président de Rhôny-Vistre Vidourle